

Dans les casernes : Les supérieurs s'en mêlent

Émile Pouget

8 novembre 1896

Hé, les bons bougres, c'est épatant ce que le respect de la Grande Famille est en baisse ! Ça s'effrite et, tout doucetttement, ça coule à l'égout.

Ce qui est rupin, c'est que les galonnards poussent à la roue : ils s'engueulent à tire-larigot tout en cassant du sucre, — s'accusent de barbotages et de tripatouillages et se barbouillent mutuellement le museau de leurs propres ordures.

C'est d'abord un capitaine de frégate, mossieu Picard-Deschelan qui vient d'adresser à l'Aquarium une pétition qui n'est pas à l'avantage d'un tas de jean-foutre, galonnards dans la marine.

Le capiston casseur de sucre raconte l'histoire d'un lieutenant de vaisseau, surpris en flagrant délit de détournement de rations de bidoche appartenant à l'équipage.

Si un simple mathurin eût fricoté, kif-kif ce supérieur, m'est avis que son affaire eût été plus claire que de l'encre.

Mais les galonnards sont comme les loups : ils ne se bouffent pas entre eux !... Alors on a sauvé « l'honneur » de la Grande Famille. Savez-vous comment ?

En nommant capitaine de frégate, au choix, l'officier chapardeur !

Voilà qui prouve que nous sommes tous égaux devant la garce de loi ! Ce que c'est que d'avoir du galon : au lieu d'être trimballé devant un conseil maritime, comme ça arrive à tout simple cabot d'ordinaire qui a chippé la moindre bricole, l'officimar est monté en grade !

Et il en casse du sucre le commandant Picard ! En somme, c'est pas le dégoût du militarisme qui l'inspire, c'est simplement la rage d'avoir été démonté de son commandement par une grosse légume, l'amiral Duperré. Ce mossieu n'est fichtre pas oublié dans la pétition ! Il est tout simplement accusé d'avoir déserté devant l'ennemi, pendant la guerre de 1870-71.

Bougre ! Voilà qui n'est pas banal dans les états de service du doyen des amiraux, — ce qui ne l'a pas empêché, ce galonnard, de coller des soixante jours de fers à des pauvres mathurins qui s'étaient fichus en bordée de vingt-quatre heures.

L'officier, signataire de la pétition, demande qu'il soit fait justice.

Pour ça, il s'adresse aux députés.

Quelle couche, mes enfants !

D'où sort-il celui-là, pour être si naïf ?

Comment, il n'a vu que salauderies et injustices se dérouler tout le long de sa vie de soldat et il s'adresse, pour changer ça, à ceux qui engendrent ces salauderies et ces injustices !

Il en reviendra de ses illusions, le bougre ! Il n'ira pas jusqu'au bout, — non que le cœur lui manque, — mais il trébuchera en route. Et ça, parce que les matadors de la haute lippée de la flotte et de la guano, s'aligneront pour lui clouer le bec.

Ils empêcheront son cassage de sucre de se répandre.

Du reste, le type a déjà essuyé une semonce qui n'était foutre pas dans une musette. C'est le commencement de la « justice » qu'il réclame !

Il avait eu la gnolerie de demander une audience à Félisque. Le tanneur n'a rien voulu savoir ; il s'est contenté de le mouliner au ministre de la marine, lequel a foutu son nez sous les pattes du rouspéteur.

Un autre galonnard n'a pas cherché si loin pour se faire rendre justice ; c'est le major Baradat. Seulement, il n'a pas été veinard : il vient de ramasser deux ans de prison et la destitution, pour avoir collé un pain sur la hure du lieutenant-colonel Mertian, commandant les batteries alpines.

Il a eu de la chance d'être major, car un marron sur le gniasse d'un colonel, ça vaut plus de deux ans pour un simple troufion.

N'importe, m'est doublement avis que le respect s'en va ! Un major cognant sur un colonel, c'est pas commun,... à moins que ça le devienne !

L'affaire est arrivée un jour que le colonel faisait de la morale à Baradat : « Que sa femme était ci et ça, et qu'elle avait des dettes... » Le major, furieux de voir un étranger se mêler de son ménage a laissé tomber une mornifle sur la tronche du moralisateur.

Si le colonel était resté à siroter des pernods, ça ne lui serait pas arrivé !

En vérité, je vous le répète : c'est un mauvais présage pour les culottes de peau, quand on voit les galonnards eux-mêmes s'insurger contre les règlements !

Que peuvent dire les simples pékins en de pareils cas ?

Il ne leur reste qu'à marquer les bochons encaissés par le « prestige militaire » et à dire aux gradés rouspéteurs :

« Mes bons messieurs, faites comme le nègre de Mac-Mahon : continuez ! »

Et ils continuent !... Reluquez la babillarde suivante, elle vaut l'ob :

« Il s'est passé dernièrement à Alger un fait qui n'est pas de nature à élever le prestige des tribunaux militaires.

» On jugeait un chasseur du 2e bataillon d'Afrique, accusé d'outrages et de menaces envers un supérieur, le caporal Bigot.

» L'accusé prétendait n'avoir fait que riposter aux insultes du caporal, et deux témoins cités confirmaient son dire ; mais leur déposition se trouvant en contradiction avec la déposition du caporal, le commissaire du gouvernement les accusa de faux témoignage et les fit arrêter immédiatement et juger.

» L'un d'eux fut condamné à deux ans de prison pour faux témoignage et, comme il se révoltait devant ce fait inique, il reçut deux ans de prison de plus, pour outrage à l'audience.

» Ainsi, voici un homme condamné à quatre ans de prison pour avoir contredit un caporal ! On ne fit pas d'enquête d'instruction, on ne démontra pas qu'il avait menti... Non ! il avait contredit un caporal, le délit n'avait pas besoin d'être démontré autrement.

» Le second témoin ne put être jugé par le conseil de guerre ; libéré du service il échappait aux juges militaires, il fut déféré à la justice civile ; l'affaire se corsa.

» Le juge d'instruction voulait conclure au non-lieu, mais, ne tenant pas à assumer seul la responsabilité d'un affront à la juridiction militaire, il renvoya le prévenu devant le juge correctionnel.

» Là, le prévenu de faux témoignage renouvela ses déclarations avec d'autant plus de liberté qu'il était devant des hommes ressemblant à des juges. Ses explications nettes et sincères lui eurent rapidement conquis la sympathie de la barre et du public très nombreux.

» La tâche de l'avocat fut facile ; cependant, par courtoisie, les juges ne voulurent pas se prononcer immédiatement, ni ordonner l'acquittement du prévenu ; ils préférèrent remettre à huitaine. Mais que penser des tribunaux militaires, condamnant de pauvres diables contredisant un caporal ?

» Je l'ai déjà dit bien des fois, notre code militaire est plus que barbare, il est féroce, il n'est pas approprié à nos mœurs, à notre état social, à notre civilisation : de plus, il est appliqué bestialement... »

En voilà deux qui auront dans le cœur la haine de tout ce qui représente la force et le pouvoir.

Elle n'est pas mal, cette babillarde, n'est-ce pas les copains !

Eh bien, son auteur est un commandant !
Décidément la Grande Famille est malade !



*Bibliothèque
anarchiste*

Émile Pouget

Dans les casernes : Les supérieurs s'en mêlent
8 novembre 1896

extrait le 22 septembre 2026 de la collection d'*Archives autonomies*, tiré du *Père
Peinard* du 8 novembre 1896

bibliotheque-anarchiste.com